

EXTRAIT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procuration(s)	:	01

Délibération affichée

Le 05 MAI 2026

N° d'ordre : 38/2026

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation des représentants

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2026

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire -Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSELIN Johanna - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNÉTÉ Joel) : **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS : Néant

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

EXPOSÉ DES MOTIFS

La loi impose aux communes de plus de 5 000 habitants la création d'une commission communale pour l'accessibilité.

Cette commission a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, et de proposer des actions visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Elle est composée notamment d'élus municipaux, de représentants d'associations de personnes porteuses de handicap et d'utilisateurs.

Par suite de l'installation du conseil municipal et à l'élection du maire et des adjoints, il convient de procéder à la création de ladite Commission.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2143-3

Considérant l'obligation de mettre en place commission communale pour l'accessibilité

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;
APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : DE CRÉER la Commission communale d'accessibilité,

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que la commission sera présidée par le maire ou son représentant *Mme JÉRÉMIE Marie-Louise*

ARTICLE 3 : DE DÉSIGNER les membres comme suit :

ÉLUS :

- M. RUART Alex
- M. CARRIÈRE Pierre
- Mme LACROIX Jénia
- M. MUSQUET Jean-Marie

Représentants d'association ou organismes pour les personnes porteuses de handicap :

-
-
-

ARTICLE 4 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

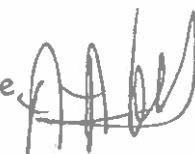
Certifiée exécutoire, compte tenu de 05 MAI 2026

La transmission en Préfecture le

Fait à Basse-Terre, le 30 AVR. 2026

L'affichage et/ou la publication le 05 MAI 2026

Et/ou la notification le

Le Maire, 
André ATALLAH

Le Maire, 
André ATALLAH